

# L'Europe va-t-elle taxer les moniteurs vidéo

## DVI ?

Les moniteurs qui figurent dans la classe des moniteurs informatiques ne sont pas soumis à la surtaxe de 14% qui s'applique aux téléviseurs dans l'Union Européenne (UE).

Mais une nouvelle directive européenne, qui prend en compte la présence sur un moniteur de ports (ou 'slots') d'expansion, ou d'un emplacement pour recevoir une extension vidéo ou DVI, pourrait désormais assimiler ce moniteur à un téléviseur. Ce reclassement risque fort de faire peser la surtaxe de 14% qui s'applique aux téléviseurs sur les moniteurs. En l'absence d'organisation représentative des fabricants de moniteurs au niveau européen, la nouvelle directive pourrait passer dans l'indifférence générale, au risque de pénaliser les consommateurs de périphériques informatiques. Un risque d'autant plus grand que la mesure pourrait s'étendre: Samsung, par exemple, évoque la présence sur certains de ses lecteurs DVD d'une sortie VGA qui pourrait assimiler un simple moniteur PC à un téléviseur? taxé à 14% !